



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var

Toulon, le 19 octobre 2022

Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement

Affaire suivie par :  
Christine KFOURN  
Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : [christine.kfourn@var.gouv.fr](mailto:christine.kfourn@var.gouv.fr)

Lettre en recommandé avec AR : 1A 194 740 1653 0

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la commune de TRIGANCE, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune **TRIGANCE** (lieu-dit : **SIOUNE**).

Le dossier ci-joint ( Clé USB) comprend :

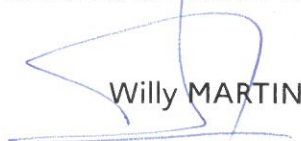
- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la commune de Trigance interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de la mission défrichement

  
Willy MARTIN

**D.R.E.A.L. PACA**  
à l'attention du Service Connaissance  
Aménagement Durable et Evaluation / Unité  
Evaluation Environnementale  
6 rue Antoine ZATTARA  
CS 70248  
13331 MARSEILLE CEDEX 03